

acte publié le 26.10.2023

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

8. Domaines de compétences par thème
8.9 – Culture

N° 212-2023

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec l'association CARRE MAGIQUE

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat de cession avec l'association CARRE MAGIQUE domiciliée Parvis des droits de l'homme – 22300 LANNION pour une représentation du spectacle « Rêves » au théâtre l'Eclat le samedi 25 novembre 2023 pour un montant de 4.853 € TTC ainsi que les frais de transports et de défraiements pour un montant de 2.272,47 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 24 octobre 2023

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine